

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

OBJET : CREATION D'EMPLOIS

Délibération n° 2023.12.13.117

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13 novembre 2023.

Considérant le transfert de la compétence Petite enfance, actuellement exercée par le CCAS, à la ville à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
Considérant que ce transfert doit s'accompagner du transfert des personnels affectés à l'exercice de cette compétence ;
Considérant qu'il y a lieu de créer les emplois correspondants ainsi qu'il suit.

A compter du 1^{er} janvier 2024 :

Direction MPE, Multi-accueil

Libellé fonction ou poste ou emploi	Nb de poste	Nb de poste ETC	Catégorie	Cadre d'emplois	
				Grade minimum	Grade maximum
Directeur-trice MPE	1	1	A	Puéricultrice	Puéricultrice hors classe
Directeur-trice adjoint-e MPE	1	1	A	Puéricultrice Infirmier en soins généraux Educateur de jeunes enfants	Puéricultrice hors classe Infirmier en soins généraux hors classe Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 07 décembre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification 22 DEC. 2023</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à A. MIRANDA), Patrice RENARD (pouvoir à B. DEVAY), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS), Christine COGNET (pouvoir à Sylvie IZQUIERDO).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p>
---	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accueil collectif

Libellé fonction ou poste ou emploi	Nb de poste	Nb de poste ETC	Catégorie	Cadre d'emplois	
				Grade minimum	Grade maximum
Assistant de gestion administrative	1	0,8	C / B	Adjoint administratif	Rédacteur
Educateur de jeunes enfants	1	1	A	Educateur de jeunes enfants	Éducateur ppal de jeunes enfants
Assistant éducatif-ve petite enfance/Agent de propreté des locaux	10	9,74	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppal 1° classe
				Adjoint technique	Adjoint technique ppal 1° classe
				Agent social	Agent social ppal 1° cl.
Auxiliaire de puériculture	5	5	B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Accueil familial

Libellé fonction ou poste ou emploi	Nb de poste	Nb de poste ETC	Catégorie	Cadre d'emplois	
				Grade minimum	Grade maximum
Assistant de gestion administrative / régisseur	1	1	C / B	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1° cl
Educateur de jeunes enfants	1	0,8	A	Educateur de jeunes enfants	Éducateur ppal de jeunes enfants

Relais petite enfance

Libellé fonction ou poste ou emploi	Nb de poste	Nb de poste ETC	Catégorie	Cadre d'emplois	
				Grade minimum	Grade maximum
Responsable RPE et référente parentalité	1	0,6	A	Psychologue de classe normale	Psychologue hors classe

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 07 décembre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à A. MIRANDA), Patrice RENARD (pouvoir à B. DEVAY), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS), Christine COGNET (pouvoir à Sylvie IZQUIERDO).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p>
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68. rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à créer les emplois prévus dans le tableau présenté ci-dessus ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Autorisent Monsieur le Maire à créer les emplois prévus dans le tableau présenté ci-dessus ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

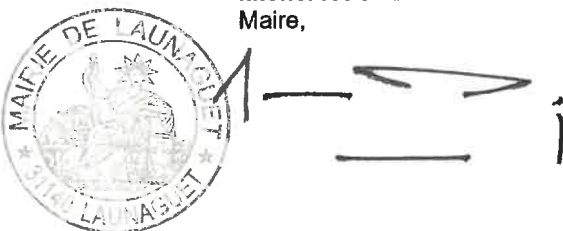
Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Michel ROUGÉ
Maire,



<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Absents excusés Représentés : 7 Absent : /</p> <p>Date convocation et affichage : 07 décembre 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p style="text-align: center;">22 DEC. 2023</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à A. MIRANDA), Patrice RENARD (pouvoir à B. DEVAY), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS), Christine COGNET (pouvoir à Sylvie IZQUIERDO).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p>
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

